



GREVE de 24 heures le Mardi 5 février 2019 POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS PUBLICS DE DRANCY

Le syndicat CGT des agents territoriaux de Drancy appelle à la grève le mardi 5 février 2019, avec pour but : **Du monde dans la rue pour faire plier les réformes « Macron » inutiles pour le pays et nuisibles pour nous, agents des collectivités territoriales « les éternels oubliés ».**

Depuis plus de 10 semaines consécutives, entre les gilets jaunes, les gilets ou stylo rouge, les revendications sur **le respect, la reconnaissance, sur le besoin d'écoute et de réponse aux besoins** sont légion.

Il est important, que la lutte sociale et les syndicats prennent leur part dans le mouvement tous ensemble alors que le Président Macron et le gouvernement jouent la division.

Sur le plan local, à Drancy, ce n'est pas mieux : nous devons subir les décisions de Madame le Maire et son conseil municipal qui se retranchent derrière la loi seulement quand ça les arrangent.

Or la loi L 2512-2 (code du travail, chapitre service public) précise qu'entre les organisations déposant des préavis de grève et les collectivités « ***Pendant le préavis, les parties sont tenues de négocier*** »

- ✓ Que répondent Madame le Maire et son conseiller municipal, M. SALINI, sur la demande de la CGT des territoriaux de Drancy de supplément de prime de février 2019 (Catégorie C + 1000 €, Cat B+ 900 €, Cat A + 600 €)? M SALINI est aussi Vice-Président à la Région Ile-de-France qui a « *signé un chèque* » de **300 € supplémentaires** à 8500 agents fonctionnaires et contractuels (**+2 millions d'euros**) (source Parisien du 15 janvier 2019)

AUCUNE REPONSE DE MADAME LE MAIRE DE DRANCY

- ✓ Que répond Madame le Maire à la pétition des agents sur l'offre inadaptée de PLURELYA, le CASC et la perte de 122 000 €uros d'argent public dénoncée par la CGT ?

AUCUNE REPONSE DE MADAME LE MAIRE DE DRANCY

- ✓ Que répond Madame le Maire sur la promotion de certains agents ayant quelques années d'ancienneté au détriment d'agents ayant 20 à 30 ans d'ancienneté à qualité de travail égale mais à déroulement de carrière bien différencié ?

AUCUNE REPONSE DE MADAME LE MAIRE DE DRANCY

Nous avons droit à de beaux discours écrits de Mme le Maire sur le N°76 décembre 2018, janvier 2019 Seine St Denis « *A l'heure où notre pays traverse une crise sociale et institutionnelle importante, vos attentes et vos difficultés nous poussent à être plus que jamais à votre écoute... à votre disposition afin de vous défendre pour plus de justice sociale et un meilleur sens du service public* ».

Alors que le dialogue est censé être d'actualité par « LE GRAND DEBAT ». Madame le Maire avec ses décisions surréalistes, sa politique nuisible et ses propos contradictoires, nous obligent à l'action collective. La CGT vous invite à en décider tous ensemble.

**LA CGT DES AGENTS PUBLICS DE DRANCY
PROPOSE 3 HEURES D'INFORMATION SYNDICALE (HIS)
A LA BOURSE DU TRAVAIL, 22 RUE DE REPUBLIQUE, 93700 DRANCY
9 heures à 12 heures, le MARDI 5 février 2019**

« ORDRE DU JOUR »

- **POUVOIR D'ACHAT (PRIMES, POINT D'INDICE)**
- **CASC, PLURELYA (ACTION SOCIALE)**
- **CARRIERES**
- **DIVERS**

**MANIFESTATION A 14 HEURES
RDV HOTEL DE VILLE DE PARIS**

Pensez à remplir votre formulaire (HIS) (joint) du service DRH qui est à déposer avant le vendredi soir, les 3 heures d'info (de droit au règlement intérieur) seront ainsi comptabilisées en 3 heures de temps travaillé. Pour les territoriaux, c'est le temps horaire de non application des missions qui est décompté en temps de grève. Exemple : Agent avec horaires de travail de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 ne seront transmis et décomptés en temps de grève que de 13 h 30 à 17 h 30 soit 4 heures.